

Approvisionnement en énergie—Loi

Depuis les tous débuts jusqu'à la Confédération, l'énergie a représenté au Canada notre principale préoccupation et notre principal auxiliaire. Rares sont les cours d'eau à potentiel énergétique dans le Sud du Canada qui n'ont pas déjà été harnachés, et je tiens à vous faire observer que même nos petites rivières l'ont été afin de permettre le sciage du bois et la mouture du grain, mais bon nombre de ces métiers, de ces vannes de tête d'eau et de ces roues hydrauliques ont été abandonnés. Dans bien des cas il serait possible de les rajeunir et de les réparer afin de permettre la fourniture modeste—j'en conviens—mais appréciable d'énergie électrique.

Il existe dans ma circonscription de Frontenac-Lennox et Addington bien de ces sources possibles d'énergie. On en trouve de petites dans les rivières comme la Madawaska, déjà considérablement harnachée mais qui renferme encore un potentiel d'énergie qu'il serait possible d'aménager, la Bonnechere, la Mississipi, la Skootamatta-Moira, la Salmon et la Napanee.

● (1250)

Au cours des 50 dernières années, notre attention s'est portée surtout vers les chutes dont le potentiel était le plus grand, au détriment des plus petites, mais il m'est sûrement possible maintenant de recommander que, pour parer à la pénurie d'énergie, surtout en hydrocarbures, nous nous tournions vers la mise en valeur des forces hydrauliques encore inexploitées.

Ce n'est pas sans une certaine satisfaction ni une certaine fierté que je puis dire à la Chambre que c'est à l'énergie hydraulique et à la conservation des eaux que je dois mon lancement en politique. Je faisais parti du conseil municipal depuis 1953 lorsque j'ai posé ma candidature au poste de maire de Napanee et mon élection s'est faite sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau de la municipalité, qui s'alimentait à même la Napanee. A cette époque, la rivière était devenue un mince filet d'eau polluée, pendant les mois d'été. Ma politique a reçu un appui massif de la population et, conjointement avec les autorités provinciales et fédérales, nous avons construit un deuxième barrage de retenue pour former un bassin 30 milles en amont dans le township d'Hinchinbrooke. Nous y conservons nos neiges hivernales et nos écoulements de printemps. Dans une grande mesure, nous rétablissions les niveaux moyens de la rivière.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais je pense qu'il incombe à la présidence de rappeler aux députés que ceux qui prennent part au débat doivent faire un minimum d'effort pour que leurs commentaires aient trait au bill C-236. Je suis sûr que les commentaires présentés par le député nous intéressent tous. Ils sont intéressants et concernent sa circonscription, ainsi que, peut-être, la question générale de la conservation des eaux. Mais je me demande s'ils ont un lien avec le principe du bill dont nous sommes saisis.

Je ne veux pas être injuste envers le député car j'admets que beaucoup de ceux qui ont pris part à ce long débat jusqu'à présent ont fait des digressions et je ne veux pas maintenant établir une règle de pertinence qui n'a pas été appliquée à d'autres. Mais de façon générale, j'invite les députés à se souvenir que les débats comportent une règle fondamentale qui est celle de la pertinence. Par conséquent, je les invite tous à faire un effort pour que leurs remarques concernent le principe du bill pour la deuxième lecture duquel la Chambre est maintenant saisie.

[M. Alkenbrack.]

Je comprends que les remarques intéressantes du député constituent peut-être une sorte d'introduction. Si c'est le cas, nous continuerons de l'écouter avec beaucoup d'intérêt.

M. Alkenbrack: Merci, monsieur l'Orateur. Je comprends que vous m'ayez signalé ce fait mais je désire respectueusement dire que ce débat s'intitule la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et que je parle d'approvisionnements d'énergie ayant le même but et remplaçant une partie de nos sources d'énergie en pétrole qui sont épuisées.

Comme je le disais, nous rétablissions dans une grande mesure les niveaux moyens de la rivière. Nous avons également aidé l'industrie située au long de la rivière et qui avait énormément besoin d'une plus grande quantité d'eau. Depuis lors, un autre barrage a été construit au troisième lac Depot. Cette politique de conservation de l'énergie hydraulique et de tout ce qui l'accompagne a eu de bons résultats dans notre région et continuera d'en avoir pour la postérité, mais cela seul ne suffit pas à remplir nos exigences.

J'ai toujours reconnu qu'il fallait produire plus d'énergie. En 1963, la deuxième année où j'exerçais mes fonctions de député à la Chambre des communes, me rendant compte que nous devons créer plus d'industries dans notre région, que nous ne pouvons pas tous être agriculteurs, que nous ne pouvons pas tous aller à l'université et occuper des professions libérales, qu'une majorité d'entre nous doit exercer un métier manuel et travailler dans la technologie et l'industrie, je m'étais adressé à M. J. L. Gray, président de l'Énergie atomique du Canada, qui se trouvait à Ottawa à l'époque, et à M. W. Ross Strike, alors président de la Commission hydro-électrique de l'Ontario, dans le but de recommander la construction d'une centrale thermonucléaire dans ma région. Cela se passait le 21 août 1963.

Des voix: Et si vous parliez du bill?

M. Alkenbrack: J'aimerais faire consigner au compte rendu ce que je leur avais écrit à l'époque, il y a plus de 10 ans, c'est-à-dire le 21 août 1963. J'aimerais le faire afin que l'on connaisse l'origine de la centrale de Lennox, qui coûte 500 millions de dollars, et que la Commission hydro-électrique construit actuellement dans le canton de South Fredericksburg, à six milles à l'ouest de Bath, au bord du lac Ontario.

Puis-je déclarer qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: J'étais sur le point de rappeler au député qui a la parole pour la deuxième fois que quoi qu'il en pense, il ne suffit pas à un député de parler d'énergie pour être dans le sujet du bill à l'étude. Nous ne sommes pas en train d'étudier un bill relatif à l'énergie mais une loi visant à prévoir un moyen de protéger les approvisionnements de produits pétroliers au Canada, et voilà le fond du bill. J'apprécie les observations intéressantes du député et l'on pourrait peut-être étudier cette question ultérieurement, lorsque la séance reprendra à 2 heures, mais je rappelle au député qui a la parole et à tous les députés qui pensent que l'on doit tenir un débat sur ce bill, qu'ils devraient dans ce cas, trouver quelque chose à dire au sujet du bill dont nous sommes saisis.

Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure).